Le Plan Lumière pour une reconnaissance du patrimoine historique et industriel

Concernant Saint-Chamond, le Plan Lumière dont la ville est signataire a été créé à l'échelle de la communauté d'agglomération, stratégie qui s'établit sur une durée de 20 à 30 ans depuis 2003. Il n'existe pas de SDAL à proprement parler. Ce Plan Lumière comporte plusieurs actions de valorisation :

- une charte de l'éclairage public et des illuminations architecturales et paysagères, qui fixe les grands principes et le vocabulaire de l'éclairage urbain, donne des recommandations pour le balisage des axes routiers et l'éclairage des zones d'habitat,
- une mise en valeur des sites reconnus d'intérêt communautaire,
- un évènementiel autour de la lumière.

C'est le bureau d'études lyonnais « Les Eclairagistes Associés » qui a bâti le projet de mise en lumière des sites remarquables du territoire. Saint-Etienne Métropole veut mettre en valeur 50 sites au total avec au moins un site par commune constituant l'agglomération. « Alanuitd'hui »[27], 25 communes sur 43 ont bénéficié de ce Plan Lumière.

Le territoire de l'agglomération est particulier car à dominante rurale, la présence de la nature y est forte. C'est pourquoi l'agglomération n'a pas voulu d'un Plan Lumière « tape-à-l'œil » et voudrait plutôt faire de la nuit et de son obscurité une dimension intéressante à exploiter. L' « évènement à créer autour de la lumière » est en effet en cours de réflexion : peut-être va-t-il plutôt être créé autour de la nuit et contraster avec la célèbre Fête des Lumières de Lyon. Il pourrait avoir lieu le jour de fête de la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, le 4 décembre. Les couleurs retenues sont majoritairement le bleu et le vert, ce dernier se rattachant à la fois au patrimoine sportif de la ville (l'équipe de football « Les Verts ») et à sa « naturalité ». Aussi, Laurent Fachard, concepteur-lumière en charge du projet, se montrait sensible au problème de la pollution lumineuse, c'est pourquoi ce Plan Lumière comporte certaines contraintes en matière d'ampoules à utiliser. Mais ce n'est finalement que l'application de la directive EuP.

A Saint-Chamond, c'est le quartier de la colline Saint-Ennemond, bourg historique à l'origine de l'expansion de la ville, qui a été le premier site mis en lumière. Plus récemment, à l'occasion du 8 décembre 2011 (Fête des Lumières à Lyon), c'est le site des Novaciéries (cf. I) qui s'est illuminé.

[27] Pour reprendre une expression employée par Laurent Fachard, fondateur de l'atelier de création « Les Eclairagistes Associés » lors d'une interview réalisée le 20 septembre 2006 par Millénaire 3, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon. [17 mai 2012] http://www.millenaire3.com/uploads/tx_ressm3/Laurent_Fachard.pdf

Figure 10 : Les Novaciéries à l'occasion des fêtes de fin d'année 2011. - Source : www.agglo-st-etienne.fr

Figure 11 : Les Novaciéries un soir de mai. L'éclairage est plus réduit mais conserve son pouvoir de mise en valeur. – Auteur : Dorine Vial, le 20/05/12 à 21h45

Figure 12 : L'église de Saint-Ennemond depuis la rue du Château. Auteur : Dorine Vial, le 20/05/12 à 22h.

II. Un parc lumineux vieillissant et hétérogène

A Saint-Chamond, il suffit de se promener un peu dans les rues pour le constater : le mobilier d'éclairage est très hétérogène et surtout, très vieux. Afin de connaître l'état précis de son parc lumineux, la commune de Saint-Chamond a fait établir un audit de l'éclairage public par un bureau d'études, Altesio, spécialisé, entre autres, en éclairage public et conception lumière. Celui-ci a été réalisé courant février et a répertorié et analysé l'état de tout ce qui constitue l'éclairage public. Ainsi, Altesio a fait un inventaire de tous les ouvrages : il a détaillé la nature des sources lumineuses, les différents types de luminaires, de supports, la nature des réseaux et la conformité électrique des ouvrages. Il a ensuite mesuré les performances de ces ouvrages selon des échelles de cotation, pour enfin proposer un schéma de rénovation en fonction des états de vétusté constatés rue par rue. Ce diagnostic s'est terminé avec une estimation sommaire des coûts.

Il existe donc 6 910 foyers lumineux à Saint-Chamond, ce qui correspond à autant de sources lumineuses (en d'autres termes, la lampe, l'ampoule) et donc également à autant de luminaires (ce qu'on pourrait appeler « l'abat-jour », qui d'ailleurs n'abat pas souvent très bien la lumière…). Altesio a répertorié 79 types de luminaires différents sur tout le territoire communal, ce qui démontre une certaine hétérogénéité des ouvrages. Cependant, 2 luminaires en particulier constituent 45% du parc global. Ce sont des luminaires fonctionnels, prévus pour éclairer les routes. Il existe en plus des luminaires qualifiés, selon leur fonction, de « résidentiel/piétonnier », « architectural », « mise en valeur », « style », ou « balisage ». Le diagnostic du patrimoine lumineux révèle que 20% des supports (le mât du lampadaire) sont dans un état moyen, 11% dans un mauvais état mais que 69% sont encore bons. Concernant les luminaires, 34% sont jugés vétustes : ils seront à rénover en priorité, 49% sont en bon état, 17% sont moyens. Il n'y a que la moitié des réseaux d'électricité qui sont en bon état, le reste sera à renouveler. Enfin, pour la conformité électrique, il reste tout de même 11% des lampadaires qui sont non-conformes, c'est-à-dire qu'ils sont mal isolés.

Altesio a également réalisé des mesures photométriques pour tout le parc lumineux. Pour cela, les agents disposaient d'un véhicule laboratoire qui roulait à faible allure sur les voiries communales et mesuraient entre autres, la valeur moyenne d'éclairement et l'uniformité d'éclairage. Cela leur a permis de déterminer quelle rue était sur- ou sous-éclairée. Ils en ont fait une carte, visible en Annexe 4.

Suite à cet audit, un schéma de rénovation a été proposé, auquel je n'ai pas eu accès en détail. Les grands objectifs d'un tel schéma sont de rénover les équipements vétustes et non conformes, de remplacer les luminaires de gamme ancienne qui projettent trop de lumière au ciel et d'éliminer les sources énergivores. La mise en place d'horloges astronomiques qui calculent précisément les horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires en fonction

des saisons est conseillée, ainsi que procéder à des réductions de puissance (cela a pour effet de diminuer l'intensité de la lampe et donc de consommer moins d'énergie). Enfin, doter la collectivité d'un SIG performant et partagé : il relierait la base cartographique reflétant le terrain à la base de données avec toutes les indications techniques sur chaque point lumineux. Ce serait une interface entre les services techniques de la commune et le prestataire en charge de l'éclairage public qui leur permettrait de communiquer plus facilement.

D'après leurs calculs, la commune surconsomme de l'électricité et ce pour divers raisons plus ou moins hypothétiques :

- Un mauvais dimensionnement de l'abonnement électrique : la commune paie un supplément de 12 022€ TTC à l'année car la puissance mesurée est plus élevée que la puissance souscrite.
- La surconsommation des vieilles lampes.
- La non-maîtrise du temps d'éclairage (il n'est à ce jour pas connu exactement par la commune). C'est un temps qui se mesure à l'année.

Il est donc important de revoir ces points si l'on veut éviter de « gaspiller de l'argent public. »

Ce diagnostic est un tournant dans l'histoire de l'éclairage public saint-chamonais, car rien de tel n'avait été fait auparavant.

III. La volonté de l'équipe municipale de Saint-Chamond

En effet, la ville de Saint-Chamond prend les choses en main concernant sa facture d'électricité. Le coût de l'énergie (fournie par EDF dans notre cas) augmentant chaque année de 3 à 4% en moyenne, il est temps pour elle de réagir. C'est un changement de conception de l'éclairage public qui est en train de prendre forme. L'objectif du « 3 fois 20 » bien en vue et le budget qui se contracte, voilà ce qui fait office d'étincelle, de prise de conscience.

1. Un ancien fonctionnement complexe à gérer

Pour son éclairage public, la ville de Saint-Chamond a recours aux marchés publics. Jusqu'à aujourd'hui, et depuis 20 ans, elle faisait appel à deux prestataires qui s'occupaient chacun de la maintenance préventive et curative : délimités par la ligne de chemin de fer, le secteur nord était concédé à Forclum (dorénavant Eiffage-Energie, filiale du groupe parisien Eiffage) tandis que le secteur sud l'était à la SERP (Société d'Entretien et de Réalisation de Réseaux Publics, entreprise de la région lyonnaise). Cependant, cette répartition en deux lots compliquait énormément les démarches. De fait, la commune va bientôt lancer un appel d'offre novateur : un appel d'offre basé sur la performance énergétique. Elle recherche pour fin 2012 un seul prestataire qui pourrait, selon la somme d'argent qu'elle lui fournira, appliquer un schéma de rénovation performant et une maintenance globale du parc lumineux. Pour cela, elle a rédigé un cahier des charges reprenant les recommandations émises par le bureau d'études Altesio. Un tel cahier des charges, avec les prescriptions techniques qu'il comporte, pourra tenir lieu de Charte Lumière, la commune n'en ayant jamais disposé d'une jusque-là. Cet appel d'offre sera rendu public à la fin du mois de juin 2012, je n'ai donc pu avoir accès à ce cahier des charges pour des raisons de confidentialité.

2. Une rénovation à échelons

Le problème est qu'on ne peut évidemment pas prévoir une modification complète du parc lumineux d'une telle envergure en une seule année. Les budgets doivent donc être répartis dans le temps et cela entraîne une difficulté dans la gestion d'une telle opération. La rénovation s'établira donc en plusieurs phases, la première prévue étant de renouveler, entre 2013 et 2014, tout le parc devenu obsolète (lampadaires boules, ballons fluorescents interdits par la réglementation dès 2015 et tous les ouvrages qui ne sont plus aux normes de sécurité.) Aucune tentative de diminution des niveaux d'éclairement ou d'extinctions n'est prévue avant 2014. En effet, la municipalité craint une mauvaise réaction de ses administrés qui verraient une sorte de discrimination dans ce genre d'opération. Pourquoi tel quartier serait plongé dans le noir plutôt qu'un autre ? Cela s'explique par le fait qu'en mai 2014 auront lieu les prochaines élections municipales et l'équipe en place actuellement ne souhaite prendre aucun risque de froisser ses administrés, potentiels futurs électeurs.

L'éclairage est un sujet sensible. Ceci dit, une fois l'élection passée, les équipes techniques se pencheront sur tous ces moyens de réduire drastiquement la note d'électricité, et pour ce faire organiseront des réunions publiques afin de procéder à une rénovation en douceur, acceptée par tous. L'objectif premier d'une telle rénovation est de pouvoir éclairer efficacement, sans perte, et pour un prix égal dans les années proches. En effet, avec pour 2012 un budget prévisionnel de 380 000€ pour la fourniture en énergie, 250 000€ en maintenance du matériel et 240 000€ en investissement, la commune de Saint-Chamond ne pense pas véritablement amortir cela. Le prix de revient sera stabilisé : en éclairant moins, on dépense moins, mais l'énergie coûtant toujours plus, rien de ce qui sera dépensé en investissement ne sera rentabilisé. Si en 4 ans près d'un million d'euros aura été investi, on ne peut espérer en « économiser » que 20 000€ par an grâce à une consommation moindre d'énergie.

3. La réduction corollaire de la pollution lumineuse

La municipalité de Saint-Chamond se rend bien compte qu'il est essentiel pour elle d'entamer une refonte de son système de gestion et du parc physique d'éclairage public. La principale motivation des élus est la sobriété de consommation électrique pour une maîtrise du budget alloué à l'énergie. La notion de pollution lumineuse ne rentre pas en considération première, sa réduction serait un corollaire bénéfique d'une dotation en un matériel plus efficient. Ce n'est pas, comme on pouvait s'en douter, la volonté première et directe de protéger l'environnement qui dirige les décisions. La municipalité n'a pas connaissance de la Charte proposée par l'ANPCEN. Ceci étant, nous pouvons considérer ce projet communal de rénovation de l'éclairage public comme une belle avancée qui fera forcément le plus grand bien au ciel et à l'environnement nocturnes. J'apporte dans ce rapport une vision plus « écologiste », au sens apolitique du terme, de l'éclairage, tout en ayant bien conscience que tous les espaces de la ville ne peuvent être traités de la même manière. D'ailleurs ceci est une bonne chose, car éclairer une ville de manière différenciée lui donne du relief : il s'agit ni de rester trop dans l'ombre pour un territoire qui a besoin de la lumière pour vivre, ni d'être écrasés par des dizaines de lux en des endroits qui ne le nécessitent pas. Obtenir un éclairage efficient et moins néfaste se fera au bout d'un long processus d'études techniques poussées et de consensus politiques.